

Utricularia minor

Utricularia minor L., Sp. Pl. : 18 (1753)

Petite utriculaire

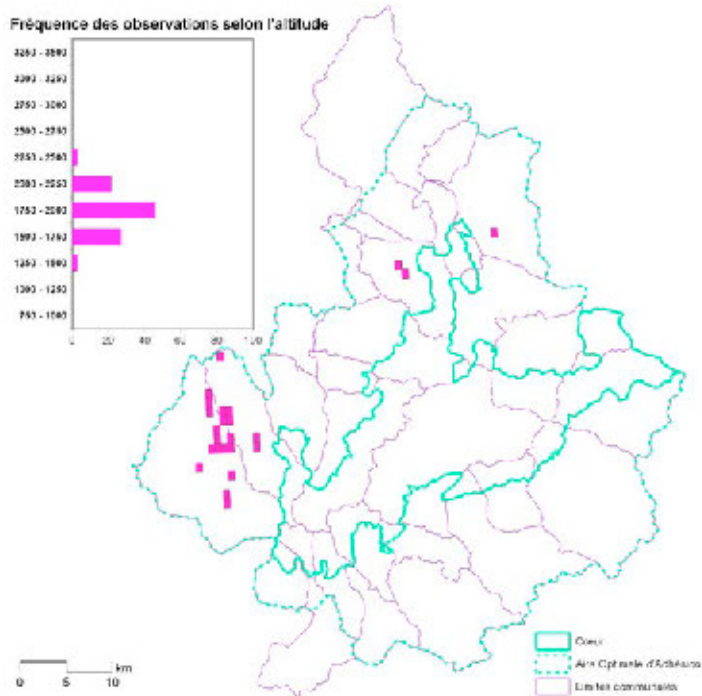
Erba-vescica minore

Lentibulariaceae

Hydrophyte

Eurasiatique, nord américain

Protection régionale Rhône-Alpes - LRRR : en danger



© Parc national de la Vanoise - Frantz Storck

Éléments descriptifs

En Vanoise, *Utricularia minor* est la seule utriculaire à présenter deux types de rameaux : les uns, chlorophylliens, flottants, portent à la fois des feuilles divisées en nombreux segments linéaires étalés en tous sens et quelques vésicules ; les autres, plus ou moins envasés, diaphanes, portent surtout des feuilles transformées en vésicules. Ces vésicules piègent de minuscules organismes aquatiques. Les fleurs jaune pâle sont petites (moins de 1 cm de longueur) et disposées en grappes peu fournies (cinq fleurs au maximum) dressées au-dessus de la surface de l'eau. Dans une population, la proportion d'individus fleuris est le plus souvent assez faible.

Écologie et habitats

Cette plante aquatique, sans racines, flotte dans l'eau oligotrophe des étangs, des fossés, des mares et des petits trous d'eau des marais et tourbières. Les plantes disparaissent totalement pendant l'hiver ; elles survivent d'une année sur l'autre sous la forme d'un petit bourgeon glabre, appelé hibernacle, enfoncé dans la vase.

Distribution

Utricularia minor est largement distribuée sur l'hémisphère nord. En France, elle est recensée dans la plupart des départements métropolitains. En Savoie, cette espèce est connue depuis plus d'un siècle dans l'ouest du département (Perrier de la Bâthie, 1928), mais elle n'était pas répertoriée en Vanoise (Gensac, 1974). L'attention portée aux zones humides ces dernières années a permis aux agents du Parc national de la découvrir sur quatre communes : Les Allues, Peisey-Nancroix, Saint-

Martin-de-Belleville et Sainte-Foy-Tarentaise.

Menaces et préservation

Par son écologie, strictement dépendante des points d'eau permanents dans les marais et tourbières, cette espèce est particulièrement sensible à toutes les dégradations que subissent les milieux humides. Seul la protection de ses biotopes, la préservation du bon fonctionnement hydraulique des sites et le maintien d'une bonne qualité de l'eau, accompagnée éventuellement d'une gestion adéquate peuvent permettre de conserver durablement les populations d'*Utricularia minor*. Plusieurs stations de Vanoise bénéficient d'une protection réglementaire : Arrêté préfectoral de protection de biotope du Plan de l'Eau à Saint-Martin-de-Belleville, de Vieille Cave et du Plan de l'Homme aux Allues, Réserve naturelle nationale du Plan de Tuéda également aux Allues. Mais certaines stations restent très vulnérables comme à Peisey-Nancroix. Une veille régulière sur les zones humides et l'inventaire systématique de tous les points d'eau sont les principales actions à poursuivre pour sauvegarder cette petite plante "carnivore" en Vanoise.